



1ère Compagnie d'Arc d'Aunis La Rochelle

Saison 2009-2010

Association loi 1901
Affiliation FFTA
2717002
n° SIRET
44768073700015
Portable :
06 16 84 64 47
Courriel
arclarochelle@free.fr
Site :
www.arclarochelle.fr
Siège :
1CAA
11 ave d'Oslo
17000 La Rochelle

Inscriptions à partir du 1 septembre 2009

Reprise des entrainements à partir du 7 septembre 2009

Horaires des séances			Tarifs annuels	
Lundi	19h00-20h30	Adultes et ados débutants	Adultes >18 ans	115,00 €
Mardi	18h15-19h30	Jeunes (initiation et perfectionnement)	Jeunes <18ans	78,00 €
Mardi	19h30-21h30	Adultes et ados perfectionnement	Handisport	80,00 €
Jeudi	19h00-21h30	Adultes et ados perfectionnement / libre	Etudiants	85,00 €
<i>Des modifications peuvent survenir en cas de besoin.</i>			Découverte	45,00 € (à partir 1er mars 2010)
			Familles	Réduction de 10€ pour le deuxième inscrit, 15€ pour le troisième, 20€ pour le quatrième
			Abonnement	28,00 €
			l'abonnement à la revue de la fédération "Le tir à l'arc" est possible et recommandée lors de l'adhésion.	

Inscriptions

Les nouveaux adhérents peuvent bénéficier de deux séances gratuites avant de s'engager pour l'année. Ils devront toutefois renseigner la fiche de pré-inscription.

L'inscription est effectuée dès la première séance, le **certificat médical est obligatoire**, il est est préférable qu'il stipule "**la pratique en compétition**"

Le règlement peut s'effectuer en une ou plusieurs fois

Modalités

Les entrainements ont lieu au Gymnase du lycée St-Exupéry, pendant les périodes scolaires de septembre à avril, puis au terrain des trois fontaines (près du jardin du Prieuré) sur la commune de Lagord.

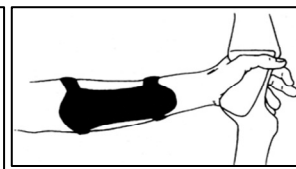
L'arc, le viseur et la canne sont prêtés la première année puis mis à disposition les années suivantes contre une participation financière, voir le règlement intérieur.

Conditions

Le petit matériel doit être acheté, soit un carquois, 4 flèches, une palette, un bracelet, éventuellement un plastron.
(Soit de 35,00€ à 80,00€ en moyenne)
(voir parfois le matériel d'occasion...)



Palette



Bracelet



Plastron

Les principales contre-indications pour le tir à l'arc consistent en des problèmes aux vertèbres cervicales ou de rhumatisme articulaire.

Rappel : les entrainements se font en chaussures et tenue de sport.

Pour tout renseignement complémentaire consultez notre site internet
www.arclarochelle.fr ou n'hésitez pas à nous poser des questions